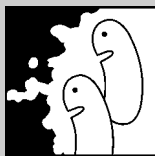




## Traitement des canalisations et des bassins

# BIOSOCK 14000

## Traitement biologique en coussin absorbant pour les séparateurs d'hydrocarbures



- **Performant**, il est doté d'une capacité d'absorption exceptionnelle lui permettant d'absorber immédiatement les hydrocarbures présents à la surface de l'eau (jusqu'à 9L/coussin).
- **Efficace**, il permet une dégradation biologique rapide des hydrocarbures contenus dans l'effluent (environ 18kg en 4 mois/coussin) en éléments simples (CO<sub>2</sub> et eau) grâce à ses bactéries spécifiques.
- **Respectueux de l'environnement**, il participe activement à l'épuration des effluents pollués.
- **Robuste**, le coussin enveloppé dans une structure en maille renforcée lui confère une excellente résistance à la tension, aux risques de déchirure et aux écoulements brusques.
- **Sûr**, il ne contient pas de micro-organismes pathogènes (Groupe 1\*).

### Composition :

Coussin en fibres oléophiles contenant des micro-organismes sur support minéral.

### Caractéristiques techniques :

Coussin blanc enveloppé dans une structure en maille renforcée  
Densité = environ 0,850g/cm<sup>3</sup>

### Domaines d'utilisation :

S'utilise pour l'épuration des séparateurs recevant ponctuellement ou de manière continue des effluents chargés en hydrocarbures présents dans les industries (automobiles, mécaniques...) ainsi que dans les garages, les stations de lavage, les stations service, les parcs de stationnement... S'utilise également pour l'absorption des pollutions lors de déversements accidentels.

### Mode d'emploi :

Relier le coussin aux bords du séparateur à l'aide des cordelettes en le plaçant de manière à traverser la couche huileuse.

#### Pour un débit inférieur à 1m<sup>3</sup>/H :

Une vidange complète est recommandée avant de commencer le traitement. Placer 2 coussins dans le séparateur (dernier compartiment si compartimenté). Remplacer tous les 4 à 6 mois.

#### Pour un débit supérieur à 1m<sup>3</sup>/H :

Débit..... 1<sup>er</sup> compartiment..... Dernier compartiment  
1m<sup>3</sup>/H ..... 2 coussins/6 mois..... 1 coussin/6 mois  
3m<sup>3</sup>/H ..... 4 coussins/6 mois..... 2 coussins/6 mois  
9m<sup>3</sup>/H ..... 8 coussins/6 mois..... 4 coussins/6 mois  
etc...

### Précautions d'emploi et de stockage :

Eviter tout contact avec la peau. Porter des gants et un équipement de protection appropriés. Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé à l'abri de la lumière et du gel, dans un local frais et ventilé et hors de la portée des enfants. Refermer l'emballage après chaque utilisation.

### Conditionnement :

Référence produit :

**BIO50**..... Carton de 5 coussins.

### Protection de l'environnement :

Le produit est fabriqué selon le respect des normes et réglementations environnementales en vigueur dans l'Union Européenne. Pour la destruction du produit et/ou de l'emballage se conformer aux prescriptions nationales et locales en vigueur.

#### Produit réservé à un usage professionnel.

Les renseignements figurant sur cette notice sont donnés de bonne foi. Nous attirons cependant l'attention des utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu. Ces renseignements ne sauraient constituer de notre part ni une garantie ni un engagement, la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle. Pour plus de renseignements, la fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande ou sur Internet ([www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) ou [www.phem.fr](http://www.phem.fr)). Vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

\* Les microorganismes contenus dans le BIOSOCK 14000 sont du groupe 1 selon les critères de la Directive Européenne 2000/54/EC (protections des travailleurs des risques causés par l'exposition aux agents biologiques) et tous ces micro-organismes ont été sélectionnés dans l'environnement et ne sont pas modifiés génétiquement selon les définitions de la Directive européenne 2001/18/CE (relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement).



Système de management  
qualité & environnemental  
certifié